

« CAUE »

Association Loi 1901

2, Place Hoche
24000 PERIGUEUX

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels
Assemblée générale d'approbation des comptes
Exercice Clos le 31 Décembre 2013**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2013**, sur :

- *le contrôle des comptes annuels de l'association « CAUE », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- *la justification de nos appréciations;*
- *les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Ils ont été transmis aux adhérents. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions tant en produits qu'au bilan dans les fonds associatifs et en fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons examiné la justification des engagements pris par les financeurs dans le cadre de conventions, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables et contrôle interne

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre Association et décrites dans l'annexe concernant la détermination des subventions affectées en fonds dédiés, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Nous avons procédé aussi à une revue des procédures se rapportant à la comptabilisation des produits d'exploitation et la justification des charges engagées au titre des projets éligibles et valider la cohérence avec les états de prise en charge.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.


III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les documents adressés aux **membres de l'association** sur la situation financière et les comptes annuels.

A Champcevinel,
Le 2 Avril 2014

**La société de Commissariat aux Comptes
« SAPEG Expertise & Conseils »**



Représentée par SAUVAGE Patrick
Expert-Comptable Associé
Commissaire aux Comptes Inscrit

Exercice du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013

Compte de Résultat

	Euros	
	31/12/2013	31/12/2012
	TOTAL	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de services	10 774	7 545
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	10 774	7 545
Subventions d'exploitation	955 318	935 050
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	30 289	11 555
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	996 381	954 150
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variation de stock (matières premières et autres appro)	47	130
Autres achats et charges externes (1)	108 157	167 005
Impôts, taxes et versement assimilés	82 022	67 652
Salaires et traitements	660 335	585 815
Charges sociales	272 591	245 739
Autres charges de personnel	14 990	2 187
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 711	4 105
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	3 652
Autres charges	414	387
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 142 266	1 076 671
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION III = (I - II)	- 145 885	- 122 521
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 930	4 971
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS IV	1 930	4 971
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilés	314	-
Charges sur cession valeurs mobilières de placement	346	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES V	660	-
2 - RESULTAT FINANCIER VI = (IV - V)	1 270	4 971
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT VII = (III + VI)	- 144 616	- 117 551
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	56 812	4 266
Sur opérations en capital	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VIII	56 812	4 266
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	47 532	7 169
Sur opérations en capital	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES IX	47 532	7 169
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL X = (VIII - IX)	9 280	- 2 903
Total des produits (I + IV + VIII)	1 055 123	963 387
Total des charges (II + V + IX)	1 190 459	1 083 840
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION	- 135 336	- 120 452
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	85 806	132 243
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	45 275	-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	- 94 805	11 790
(1) dont redevance sur crédit-bail mobilier	4 832	7 425

Exercice du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013

Bilan Actif

Euros

	31/12/2013			31/12/2012
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concession, brevets, licences, logiciels, droit & val. similaire	30 764	30 547	217	562
Avances & acomptes				
Immobilisations corporelles				
Constructions	6 976	6 976	-	
Autres immobilisations corporelles	66 227	61 339	4 887	7 804
Avances & acomptes				
TOTAL I	103 967	98 862	5 105	8 366
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Produits intermédiaires et finis	2 250		2 250	2 297
Avances et acomptes versés sur commandes			-	
Créances d'exploitation				
Clients et comptes rattachés	4 525		4 525	705
Autres créances	190 750		190 750	365 605
Valeur mobilière de placement	784		784	16 131
Disponibilités	127 010		127 010	187 601
Charges constatées d'avance	1 905		1 905	1 547
TOTAL II	327 224		327 224	573 885
TOTAL GENERAL (I + II)	431 192	98 862	332 329	582 251

Bilan Passif

Euros

	31/12/2013		31/12/2012	
		Net		Net
FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds propres				
Autres réserves		30 490		30 490
Report à nouveau		116 997		105 206
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)		94 805		11 790
TOTAL I	I	52 681		147 486
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour charges		32 402		43 869
TOTAL II	II	32 402		43 869
FONDS DEDIES				
Sur subventions de fonctionnement		40 612		128 675
TOTAL II	II	40 612		128 675
DETTES (1)				
Dettes fournisseurs & comptes rattachés		13 020		58 109
Dettes fiscales & sociales		193 420		203 920
Autres dettes		193		193
TOTAL III	III	206 633		262 221
TOTAL GENERAL (I + II + III)	(I + II + III)	332 329		582 251

Exercice du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

SOMMAIRE

Renseignements d'ordre général

1. Modes et méthodes d'évaluation
2. Changement de méthode

Renseignements concernant uniquement des rubriques du Bilan Actif

3. Informations complémentaires aux états financiers
4. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice
5. Immobilisations incorporelles
6. Coût de production des immobilisations
7. Méthodes de calcul des amortissements et des provisions
8. Coût de production du stock
9. Eléments fongibles de l'actif circulant
10. Charges constatées d'avance - Produits à recevoir sur créances
11. Amortissements des primes de remboursement d'emprunts

Renseignements concernant uniquement des rubriques du Bilan Passif

12. Fonds dédiés sur subventions attribuées
13. Dettes garanties par des sûretés réelles
14. Produits constatés d'avance - Charges à payer sur dettes

Renseignements concernant uniquement des rubriques de Charges

15. Crédit Bail
16. Mise à disposition - Bénévolat

Renseignements concernant uniquement des rubriques de Produits

17. Reprise d'amortissements

Renseignements concernant uniquement des Engagements

18. Engagements

Autres renseignements

19. Rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants

Exercice du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

Renseignements d'ordre général

1. Modes et méthodes d'évaluation

(Art. 24.1 du décret et point 0-partiel- de l'arrêté)

A - Hypothèses de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

1. Continuité de l'exploitation,
2. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
3. Indépendance des exercices.

B - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général 1982, approuvé par l'arrêté du 27 avril 1982, et la Loi n°83-353 du 30 avril 1983 ainsi que du Décret n°83+1020 du 29 novembre 1983.

L'association a de plus respecté les dispositions des règlements du Comité de la Réglementation Comptable n°99-01 du 16 février 1999 & n°99-03 du 29 avril 1999 applicables aux Associations et Fondations.

C - Méthode des coûts historiques

La méthode base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en Euros courants.

2. Changement de méthode

(cf.art.24.3 du décret et point 0- de l'arrêté)

Néant

Exercice du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

***Renseignements concernant uniquement
des rubriques du Bilan Actif***

3. Informations complémentaires aux états financiers

Explication des états financiers, se reporter au chapitre « renseignements concernant uniquement des rubriques du bilan actif » paragraphe 12.

4. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

5. Immobilisations incorporelles

(cf Art.19 du décret et point 14 partiel, 11 et 10 de l'arrêté)

A - Frais d'établissement et amortissement

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice

B - Frais de recherche et de développement et amortissement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice

6. Coût de production des immobilisations

(cf Art. 7.2° du décret et point 6 de l'arrêté)

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production d'immobilisations faites par l'association elle-même.

7. Méthodes de calcul des amortissements et des provisions

(cf Art 24.2 du décret et points 3 et a de l'arrêté)

A - Amortissements

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les modes linéaires ou dégressifs utilisés correspondent à un amortissement économique.

Dans le cadre des nouvelles règles sur les actifs, l'association n'a identifié aucun bien décomposable.

B - Provisions

Nous n'avons constaté aucun amoindrissement de la valeur de nos éléments d'actif qui résulteraient de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles, aussi n'avons-nous comptabilisé aucune provision pour dépréciation.

8. Coût de production du stock

(cf Art 7.2° du décret et point 13-partiel- de l'arrêté)

L'évaluation des stocks d'ouvrages « Patrimoine de Pays en Périgord » et « Architecture Rurale en Projet » a été faite selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Seuls les frais d'éditions ont été retenus dans cette évaluation.

9. Eléments fongibles de l'actif circulant

(cf Art 24.10 du décret et point 12 de l'arrêté)

Ces éléments sont évalués au bilan à leur valeur d'entrée. La comparaison avec la valeur actuelle déterminée par référence à un prix de marché n'est pas significative.

Exercice du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

10. Charges constatées d'avance - Produits à recevoir sur créances
(cf Art 23 du décret et point 14 –partiel- de l'arrêté)

A - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à la somme de **1 905 Euros** et correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

B - Produits à recevoir sur créances

Les produits à recevoir comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à la somme de **190 750 Euros** dont des subventions à percevoir pour un montant de **150 471 Euros**.

11. Amortissements des primes de remboursement d'emprunts
(cf Art 21 du décret)

Information sans objet car l'association n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement.

***Renseignements concernant uniquement
des rubriques du Bilan Passif***

12. Fonds dédiés sur subventions attribuées

Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice : **128 674.70 Euros**

Dépenses à engager, réalisées au cours de l'exercice : **85 805.68 Euros**

Engagements à réaliser sur exercices à venir : **45 275 Euros**

Fonds dédiés à la clôture de l'exercice : **40 612.32 Euros**

13. Dettes garanties par des sûretés réelles
(cf Art 24.8 du décret et point 8 de l'arrêté)

Aucune dette de l'association n'est garantie par des sûretés réelles (hypothèque, gage, nantissement, etc...).

14. Produits constatés d'avance et Charges à payer sur dettes
(cf Art 23 du décret et point 14 –partiel- de l'arrêté)

A - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à la somme de **0 Euros** et correspondent à des produits ou prestations pas encore fournis à la date d'arrêté des comptes.

B - Charges à payer sur dettes

Les charges à payer sur dettes comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à la somme de **100 821 Euros**.
Le détail de ce poste figure dans un tableau annexé au présent document.

Exercice du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

***Renseignements concernant uniquement
des rubriques de charges***

15. Crédit-bail

(cf Art 53 –partiel- du décret et point 9 –partiel- de l'arrêté)

Les opérations de crédit-bail en cours à la clôture de l'exercice conduisent à faire apparaître les redevances à payer sur les exercices ultérieurs pour les montants suivants :

Crédit-bail Mobilier : 4 832 €

16. Mise à disposition - bénévolat

(cf Art – alinéa 5 du décret)

Les mises à disposition de personnel sont comptabilisées pour un montant de **14 060 Euros** sur l'exercice. Le matériel ainsi que le bénévolat ne sont pas comptabilisés sur l'exercice et n'ont pas fait l'objet de valorisation.

***Renseignements concernant uniquement
des rubriques de produits***

17. Reprise d'amortissements

(cf Art 8 –alinéa 5- du décret)

Une reprise d'amortissement a été effectuée au cours de l'exercice pour un montant **0 Euros**.

18. Engagements

(cf Art 24.16 du décret et point 28 –partiel- de l'arrêté)

Une provision pour indemnité de départ à la retraite due aux salariés lors de leur départ effectif a fait l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice à hauteur de **32 402 Euros**.

Elle correspond aux droits acquis par les salariés jusqu'au **31.12.2013**

Cette provision permet de donner une image fidèle de la situation financière de l'association, compte tenu de l'âge moyen du personnel.

Elle a été comptabilisée selon la méthode préférentielle. Son évaluation a été faite aux conditions de départ de la Convention Collective des CAUE, et comme hypothèse un départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié.

Ne connaissant pas la probabilité des départs à l'initiative des salariés, nous avons provisionné uniquement l'indemnité de départ à la retraite.

Les heures acquises dans le cadre du Droit Individuel de Formation (DIF) s'élèvent au 31/12/2013 à 1 533 heures pour l'ensemble du personnel présent à la clôture.

Exercice du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

Autres renseignements

19. Rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants

Conformément aux informations demandées par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, nous vous informons que les rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés se sont élevées à 302 052 €uros.

Exercice du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013

Tableau des Amortissements & Provisions

Euros

I - AMORTISSEMENT				
Rubriques	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Sortie/Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Immobilisations incorporelles	29 753	217		29 970
Immobilisations corporelles	65 398	4 888	-	70 286
Total	95 151	5 105	-	100 256

Détail des Produits à Recevoir

Euros

	31/12/2013	31/12/2012
Autres créances		
441000 Subventions à recevoir	150 471	301 262
468700 Produits à recevoir	40 279	64 339
438700 Organisme sociaux produits à recevoir	-	4
Total	190 750	365 605
TOTAL GENERAL	190 750	365 605

Détail des Charges à Payer

Euros

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fournisseurs & comptes rattachés		
408100 Fournisseurs factures non parvenues	9 262	9 403
Total	9 262	9 403
Dettes fiscales & sociales		
428200 Dettes provision congés payés	49 571	54 220
428210 Dettes provision RTT	6 704	5 273
428600 Dettes provision CET	2 290	22 198
438200 Charges sociales s/provision congés payés	21 281	22 344
438210 Charges sociales s/provision RTT	2 878	2 173
438600 Charges sociales s/provision CET	1 014	9 246
448200 Charges fiscales s/provision congés payés	6 077	6 333
448210 Charges fiscales s/provision RTT	822	616
448600 Charges fiscales s/provision CET	729	3 359
Total	91 366	125 762
Autres dettes		
468600 Charges à payer	193	193
Total	193	193
TOTAL GENERAL	100 821	135 358

Exercice du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013

Détail des Produits Constatés d'Avance

		Euros	
		31/12/2013	31/12/2012
Produits constatés d'avance			
487000	Produits constatés d'avance	-	
	Total	-	-
TOTAL GENERAL		-	-

Détail des Charges Constatées d'Avance

		Euros	
		31/12/2013	31/12/2012
Charges constatées d'avance			
486100	Charges constatées d'avance	1 905	1 547
	Total	1 905	1 547
TOTAL GENERAL		1 905	1 547

Détail des Charges Exceptionnelles

		Euros	
		31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations de gestion			
670000	Charges exceptionnelles	-	5 358
671100	Pénalité sur marché	-	-
671800	Charges exceptionnelles s/opération de gestion	47 532	-
672000	Charges /exer,antérieurs	-	1 811
678800	Autres charges exceptionnelles		
	Total	47 532	7 169
Sur opérations en capital			
675000	VNC des éléments d'actif cédés	-	-
675200	VNC immobilisations corporelles	-	-
	Total	-	-
TOTAL GENERAL		47 532	7 169

Détail des Produits Exceptionnels

		Euros	
		31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations de gestion			
770000	Produits exceptionnels		-
771800	Produits exceptionnels s/opération de gestion	56 812	4 266
772000	Produits s/exercice antérieur		-
798800	Autres produits exceptionnels		-
	Total	56 812	4 266
Sur opérations en capital			
775200	Produits de cessions des éléments d'actif	-	-
	Total	-	-
TOTAL GENERAL		56 812	4 266

Exercice du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013

Tableau de suivi des fonds dédiés

Euros

I - Subventions de fonctionnement affectées					
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur les ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Conseil Général subv. EAU (1) exposition sur l'Eau	1 976,00	1 976,00			1 976,00
FEDER subv. de 2011 à 2013 (2) Fonds Europe - Web Mapping Le financement du projet s'est clos au 31 décembre 2013	261 774,13	113 698,93	66 167,00 47 531,93		-
Fondation de France subv. 2011-2013 (3) Réhabilitation logement Piégut Pluviers	60 000,00	13 000,00	13 000,00		-
ADEME subv. 2013-2014 (4) 2 exemples à la loupe	9 275,00		6 638,68	9 275,00	2 636,32
URCAUE subv 2013-2014 Valorisation des données régionales	36 000,00		-	36 000,00	36 000,00
Total	369 025,13	128 674,93	38 273,75	45 275,00	40 612,32

II - Ressources provenant de la générosité du public					
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur les ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Total					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Euros

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Autres réserves	30 490			30 490
Report à nouveau	105 206	11 790		116 996
Résultat de l'exercice	11 790	94 805	11 790	94 805
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Total	147 486	54 880	11 790	52 681

Exercice du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013

Transferts de Charges

(Articles R.123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Euros	
Nature des transferts de charges	Montant
Indemnités Journalières Prévoyance	3 337
Journée du Patrimoine	2 163
Remboursement frais co-voiturage	88
Participation tel portable GD	86
Habitat Formation	13 148
	18 822